



Montréal, le 18 octobre 2019

PAR COURRIEL: consultationPECC@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques

Monsieur le Ministre.

C'est avec grand intérêt que la Fédération des cégeps – le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec – a pris connaissance de la démarche de consultation publique devant mener à l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du gouvernement du Québec. Considérant le rôle incontournable que doivent jouer les réseaux de l'éducation dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement, il nous a semblé opportun de prendre part à cet exercice par le biais de la présente.

Les cégeps sont à pied d'œuvre depuis de nombreuses années en matière de développement durable. À titre d'exemple, le programme de certification Cégep Vert du Québec, développé en 2004 par l'organisme ENvironnement JEUnesse, reconnaît aujourd'hui les efforts soutenus de vingt-trois cégeps, parmi lesquels dix-neuf ont atteint le niveau « excellence ». Cela se reflète dans la diversité des services offerts aux étudiants qui visent l'éducation à l'écocitoyenneté, mais aussi à travers la mise en place de politiques institutionnelles en développement durable, les partenariats avec la communauté et les organismes spécialisés en environnement, la gestion écologique des matières résiduelles, la saine alimentation, les aménagements soutenant la biodiversité, le soutien à l'accès au transport actif et collectif, la préservation et la valorisation de l'éau, la gestion de l'énergie et du bâtiment, l'approvisionnement responsable, etc.

Par ailleurs, l'offre de formation collégiale relative à l'environnement s'avère de plus en plus substantielle et diversifiée, en réponse aux besoins de notre société et à la demande croissante du marché du travail pour une main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur d'activité en pleine expansion. Divers parcours menant au diplôme d'études collégiales (DEC) technique sont proposés, tels que les programmes Protection de l'environnement, Techniques de santé publique environnementale, Technologie de la production horticole et de l'environnement, Production légumière biologique, Techniques de bioécologie, Écodéveloppement et bioproduits ou encore Aménagement de la faune. Des attestations d'études collégiales (AEC) sont également offertes en formation continue, par exemple en Gestion de l'environnement et développement durable, Développement durable : pensée cycle de vie, Technologies des énergies renouvelables et rendement énergétique, Bâtiment durable et écocollectivité, etc.

Au regard de la recherche appliquée, les Centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) accompagnent les entreprises et organismes dans différents domaines se rapportant au développement durable, que ce soit en matière d'agrobioalimentaire, de technologies propres, de ressources de l'avenir ou d'innovation sociale. Ils assument ainsi un rôle actif dans le développement de solutions concrètes et novatrices répondant aux besoins de leurs clients et contribuent directement à la vitalité socioéconomique du Québec.

Le dynamisme, l'agilité et l'avant-gardisme des cégeps dans la formation de citoyens et travailleurs qui contribuent activement à rendre la société québécoise plus verte et plus résiliente ne sont donc pas à démontrer. Mais devant les défis qui se posent à nous, la Fédération des cégeps a voulu initier une démarche visant à stimuler encore davantage les efforts du réseau collégial. Depuis le début de l'année 2019-2020, un vaste chantier portant sur l'écologisation des cégeps a été déployé dans le réseau. Celuici s'appuie sur le modèle UNESCO-UNEVOC, « conçu pour aider les responsables et les praticiens de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels à mieux appréhender et mieux mettre en œuvre l'éducation en vue du développement durable grâce à une approche institutionnelle globale de l'écologisation de leurs institutions respectives ».

La première étape du projet consistera à réaliser un état de situation exhaustif dans tous les cégeps afin de mesurer le niveau d'intégration de considérations liées au développement durable au regard du fonctionnement des établissements, des programmes et de la formation, de la recherche, de la communauté, du lieu de travail ainsi que de la culture institutionnelle. Réalisée en partenariat avec le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), un CCTT affilié au Cégep de la Gaspésie et des lles, cette évaluation permettra de mieux cerner les forces du réseau, mais aussi les opportunités de développement qui lui permettrait de favoriser l'atteinte des objectifs proposés dans le modèle UNESCO-UNEVOC, de même que ceux dont se dotera l'État québécois.

Suivant l'ensemble de ces considérations, il est essentiel pour la Fédération des cégeps que le PECC fasse une large part à l'éducation. En effet, il semble incontournable que tous les ordres d'enseignement, du niveau primaire au niveau universitaire, fassent partie des solutions identifiées par le gouvernement et ce, en lien avec au moins quatre des cinq éléments clés qui formeront le cœur du plan, soit l'électrification de l'économie, l'efficacité énergétique et la gestion durable des ressources, l'accompagnement des industries et des entreprises et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. L'atteinte de ces objectifs devra reposer à la fois sur la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, créative et innovante, de même que sur une éducation rigoureuse en matière d'écocitoyenneté.

Pour ce faire, la Fédération des cégeps n'émettra dans le cadre de cette consultation qu'une seule recommandation qu'elle juge fondamentale :

Que le gouvernement du Québec intègre dans le Plan d'électrification et de changements climatiques l'objectif de se doter à court terme d'une stratégie en éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté, qui mobiliserait activement les ordres d'enseignement scolaire, collégial et universitaire dans le cadre de son élaboration, puis de son opérationnalisation.

La Fédération des cégeps souhaite évidemment s'impliquer rigoureusement dans une telle démarche qui permettrait d'orienter de façon cohérente et structurante les actions des réseaux de l'éducation et dont la vision et l'ambition seraient à la hauteur des défis environnementaux qui se dressent devant nous. Le Québec a tous les outils nécessaires pour paver la voie et jouer un rôle de meneur au niveau mondial en ce qui a trait au développement durable. Et pour cela, il doit d'abord et avant tout miser sur sa force première : l'éducation de ses citoyens.

Espérant avoir l'opportunité de contribuer à la mise en œuvre du PECC, je vous prie de croire, monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le président-directeur général,

Bernard Tremblay

c.c. M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur